Fiche Technique

FUMITHRINE *4.4*

INDICATION :
Traitement insecticide d'attaque et de contrôle pour les locaux vides de stockage et de transformation des produits d'origine animale, les locaux d'élevage et les vide-ordures

- Insectes volants et rampants, adultes et larves
- Araignées et acariens

ACTION :
Insecticide à la dose de 0,3g de poudre fumigène/m^3 (correspondant à 12 mg de matière active par mètre cube) sur blattes, teignes des fruits secs, tribolium de la farine, capucins des grains, charançons des grains, dermestes, acariens de la poussière, puces.
Insecticide à la dose de 0,12g de poudre fumigène/m^3 (correspondant à 4,8 mg de matière active par mètre cube) sur mouches.
Effet létal complet en moins de 4 heures, sauf sur dermestes (96 heures)
Effet rémanent prouvé sur mouches, blattes, puces, acariens de la poussière

MATIÈRES ACTIVES :
Perméthrine : 4 %
Pipéronyl butoxyde (synergisant) : 4 %

HOMOLOGATION :
N° 9900179
désinsectisation des locaux de stockage des POA et du matériel de transport des ordures et déchets, à la dose de 0,3 g/m^3 (soit 12 mg de perméthrine par m3)
désinsectisation des logements et du matériel de transport des animaux domestiques, à la dose de 0,12 g/m^3 (soit 4.8 mg de perméthrine par m3)

MODE D'EMPLOI :

- Arrêter la ventilation et fermer toutes les issues du local.
- Mettre hors service les détecteurs de fumée, s'il y en a.
- Sortir les plantes vertes, les animaux domestiques, et couvrir les aquariums.
- Déposer le nombre de boîtes fumigènes correspondant au volume à traiter, au sol, sur support résistant à la chaleur.
- Ouvrir la boîte et allumer la mèche.
- Quitter le local en signalant aux accès la fumigation en cours.

AGRODIRECT SAS
Filiale des GDS Rhône Alpes
Tel : 0820 482 437 (0,118 € / min)
Mail : agrodirect@agrodirect.fr
Site Web : www.agrodirect.fr

Fiche Technique

- Maintenir le local clos pendant 4 heures minimum avant de le réutiliser. Si nécessaire, ventiler.
- Ne pas réutiliser l'emballage
- Les fumées sont dangereuses pour les abeilles en local confiné.

PRÉCAUTIONS :
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Tenir à l'écart des matériaux combustibles.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Pendant les fumigations, porter un appareil respiratoire approprié.
- Traiter hors présence humaine et animale.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette)

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :
XI : irritant
N : dangereux pour l'environnement
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

ASPECT :
Poudre fumigène de couleur blanche.

STOCKAGE :
2 ans à température ambiante

CONDITIONNEMENT :

- Carton de 12 boites de 30g réf. LC04130030
- Carton de 30 boites de 75g réf. LC04130075
- Carton de 10 boites de 150g réf. LC04130150
- Carton de 4 boites de 600g réf. LC04130600

AGRODIRECT SAS
Filiale des GDS Rhône Alpes
Tel : 0820 482 437 (0,118 € / min)
Mail : agrodirect@agrodirect.fr
Site Web : www.agrodirect.fr